

LABELLISEZ VOS PROJETS BOIS DE FRANCE



FORÊT FRANÇAISE FABRICATION FRANÇAISE
ORIGINE ET TRANSFORMATION

Pavillon Keller LA POSTE IMMOBILIER

Charpentier : Meha
Entreprises bois : Piveteau Bois, Orlo



POURQUOI CHOISIR BOIS DE FRANCE ?

Le label **BOIS DE FRANCE** garantit la traçabilité de l'ensemble des bois issus des forêts françaises ainsi que leur traçabilité au sein des entreprises de toute la filière. Il s'inscrit ainsi dans la réalité des enjeux environnementaux et sociaux actuels.



MATÉRIAU BIOSOURCÉ, ISSU DE NOS FORÊTS FRANÇAISES
Le bois, matériau renouvelable, est **issu de forêts françaises gérées durablement**. En effet, leur maintien et leur renouvellement sont encadrés par le **code forestier**.



100% DU BOIS DE FRANCE EST TRANSFORMÉ SUR NOTRE TERRITOIRE

- BOIS DE FRANCE favorise la relocalisation de l'économie du bois français par le développement et le **maintien** d'un grand nombre d'**entreprises rurales**.
- L'utilisation du bois français **dynamise chaque région** mobilisant une grande diversité d'acteurs : exploitants forestiers, scieurs, charpentiers, menuisiers, bureaux d'études bois, etc.

 **La filière forêt-bois en France représente + de 450 000 emplois.**



OBJECTIF DE NEUTRALITÉ CARBONE
En limitant le transport et les émissions de gaz à effet de serre, en favorisant les circuits courts, le label BOIS DE FRANCE s'inscrit pleinement dans la **prise en compte des enjeux environnementaux** auxquels sont confrontés les Maîtres d'Ouvrage dans leur politique d'achat. **BOIS DE FRANCE peut être inscrit dans tous les marchés de construction : privés et publics !**



TOUT EST POSSIBLE EN BOIS DE FRANCE
Les bois de France présentent des **qualités techniques et physiques** éprouvées. Souples dans leurs utilisations, facilement disponibles, ils s'adaptent à toutes les idées et se mettent au service de tous les projets.
Les produits bois français respectent les **réglementations européennes**.
Les normes harmonisées permettent de garantir les performances et les caractéristiques techniques des produits bois construction.



Grâce aux investissements réguliers et importants de la filière, le volume de produits bois à destination de la construction augmente de 10% par an.

EN TANT QUE PORTEUR DE PROJET, VOUS POUVEZ LABELLISER VOTRE PROJET ET METTRE AINSI EN VALEUR VOTRE BÂTIMENT OU VOTRE AMÉNAGEMENT COMPOSÉ DE PRODUITS BOIS DE FRANCE.

Siège de l'ONF MAISONS ALFORT

Charpentier : Mathis

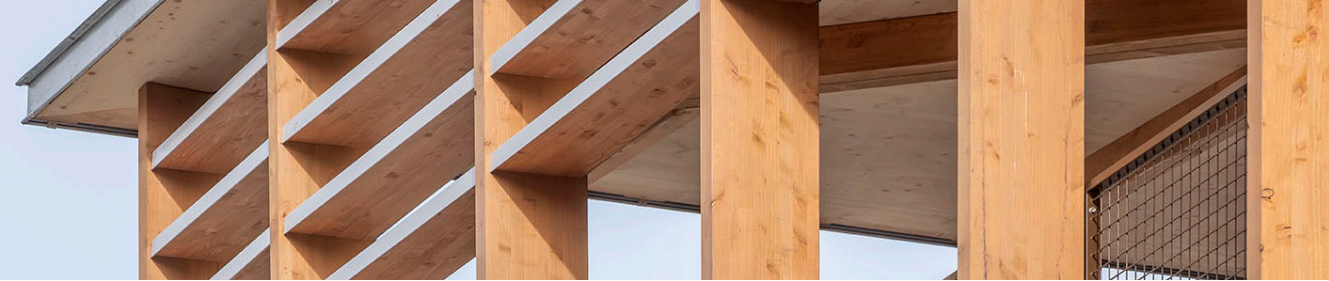
Entreprises bois : Mathis, scierie Mandray,
Groupe Piveteau, scierie Ducerf



Salle communale LE BOURG D'OISANS

Charpentier : CBS Lifteam

Entreprises bois : scierie Dubot



COMMENT CONSTRUIRE EN BOIS DE FRANCE ?

Nous vous guidons pas à pas afin de le rendre possible.

L'organisation d'un projet de construction bois nécessite d'anticiper dès la conception les possibilités offertes par le marché.

Si vous êtes porteur de projet et que vous ne connaissez pas la filière bois, plusieurs acteurs peuvent vous accompagner dans votre projet.



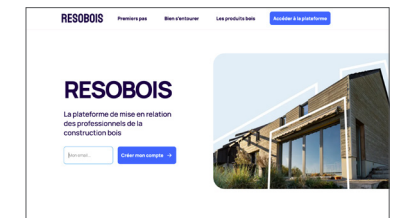
Pour tout type de marché :
les prescripteurs Fibois



Pour vous connecter
avec les différents
acteurs de la
construction bois.

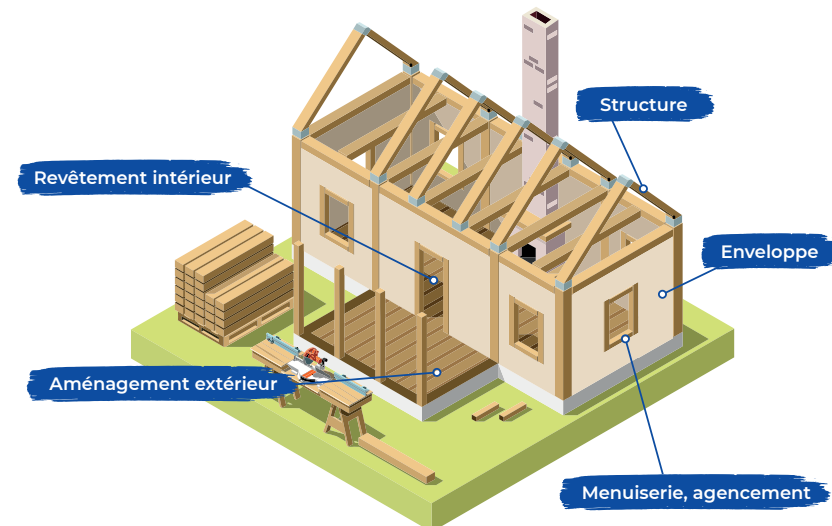


En outre, il est fortement
conseillé de se rapprocher
de maîtres d'œuvre, bureaux
d'études techniques et
assistants à maîtrise
d'ouvrage offrant une expertise bois.



QUEL PROJET EST ÉLIGIBLE AU LABEL BOIS DE FRANCE ?

Tout projet de construction mettant en œuvre des produits en bois ou à base de bois.



Le périmètre de calcul du taux BOIS DE FRANCE concerne tous les éléments bois ou à base de bois mis en œuvre de façon fixe et pérenne dans la construction.



« La labellisation de projet BOIS DE FRANCE nous a permis de garantir une traçabilité des bois déployés et ainsi donner un peu plus de sens à l'acte de construire »

MARC HENRI MAXIT, ARCHITECTE,
ATELIER WOA



« La labellisation de projet BOIS DE FRANCE nous a permis de concrétiser notre engagement pour une construction locale et durable, en cohérence avec nos valeurs d'enseigne de proximité. »

JULIEN CARDETTI, RESPONSABLE PÔLE ACHATS TECHNIQUE,
LIDL FRANCE – DIRECTION IMMOBILIÈRE

COMMENT LABELLISER VOTRE PROJET ?

Dans le cadre du projet, l'ensemble des fournisseurs et transformateurs de produits bois sont des entreprises engagées BOIS DE FRANCE.

Cette méthode garantit une traçabilité complète et sécurisée des produits BOIS DE FRANCE, depuis la ressource jusqu'au chantier. L'association BOIS DE FRANCE assure le contrôle du taux de matières d'origine française afin de valider la conformité du projet et permettre sa labellisation.

Grâce à cet engagement collectif, la provenance française du bois est vérifiée à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement, assurant ainsi la transparence et la fiabilité de la labellisation de projet BOIS DE FRANCE.



Il est indispensable d'intégrer les exigences de traçabilité du bois dès la phase de conception du projet, en coordination avec le groupement d'experts techniques de la construction bois. Cette anticipation garantit la conformité du projet au label BOIS DE FRANCE et évite les ajustements coûteux en phase d'exécution.

L'équipe de maîtrise d'ouvrage doit veiller à ce que la provenance des bois soit prise en compte dans tous les documents contractuels et techniques. L'engagement du porteur de projet doit se traduire concrètement par l'inscription des exigences de traçabilité et d'origine française du bois dans les CCTP, CCAP, plans, DPGF, etc.

Cette démarche permet :

- d'assurer la continuité de la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement,
- de simplifier les contrôles de conformité,
- de mobiliser dès l'amont les partenaires adaptés (entreprises BOIS DE FRANCE ou fournisseurs répondant aux critères).

ANTICIPER ces aspects dès la conception est la clé pour garantir la traçabilité et la valorisation du bois français dans votre projet.

CALCUL DU TAUX DE MATIÈRE BOIS DE FRANCE DANS LE PROJET

$$\frac{\text{Volume produits BOIS DE FRANCE (M}^3\text{)}}{\text{Volume produits BOIS DE FRANCE} + \text{Volume produits NON BOIS DE FRANCE}} = \% \text{ BOIS DE FRANCE projet}$$



OR > 80 %



ARGENT > 65 %



BRONZE > 50 %



BOIS DE FRANCE VOUS ACCOMPAGNE

Tout au long de cette procédure, l'équipe BOIS DE FRANCE est disponible et à votre écoute pour répondre et vous accompagner dans vos démarches.



CONTACTEZ-NOUS !

Juliette Nouaux

Référente prescription | 07 48 12 94 89 | juliette.nouaux@bois-de-france.org

Frédéric Lera

Référent développement | 06 32 20 73 | frederic.lera@bois-de-france.org

Anthony Marcadier

Référent technique | 07 48 12 94 90 | anthony.marcadier@bois-de-france.org

Jérôme Martinez

Responsable du label | 07 57 45 51 94 | jerome.martinez@bois-de-france.org